



# Conseil communal du Chenit

## RAPPORT

*de la Commission du Conseil communal nommée le 9 octobre 2024*

**Objet** : Réponse à la motion « Pour une politique d'intégration des personnes de nationalité étrangère et des migrant.e.s au Chenit »

*Préavis N°15/2024*

*Au Conseil communal du CHENIT,*

*Monsieur le Président*

*Mesdames et Messieurs,*

La commission nommée par le bureau du Conseil s'est réunie le jeudi 31 octobre 2024 à 18h à la Scène au Sentier. Etaient présents Madame et Messieurs :

Meylan Fàbia, Alliance Roses Vert-e-s

Wenger Mathieu, en remplacement de Blondel Nathalie, Alliance Roses Vert-e-s

Matthey Julien, en remplacement de Benmenni Bounouar, F3

Vaney Christophe, en remplacement de Keller Jan-Matti, UDI

Reymond Stéphane, 1<sup>er</sup> membre, désigné comme rapporteur, en remplacement de Reymond Françoise, UDI.

La délégation Municipale était composée de Mesdames Meylan Cantone Raffaella et Dubois Carole. Elles étaient accompagnées de Monsieur Maillefer Cyril, délégué à la cohésion sociale de la commune du Chenit. La commission remercie tous ces intervenants pour les réponses claires et précises qu'ils nous ont apportées et surtout pour l'excellente ambiance qui a régné durant toute la séance.

### Préambule

Comme expliqué dans le document reçu, ce rapport-préavis fait suite à une motion déposée par 4 conseillers communaux en 2010. Bien que la demande formulée à l'époque ne fût pas de la compétence du Conseil communal, cette dernière a été validée par le Président du conseil communal de 2010. Dès lors, la Municipalité aurait dû y répondre dans l'année suivant le dépôt de cette motion.

En 2021, 11 ans après, notre collègue Fabia Meylan a remis l'ouvrage sur la table ce qui a permis à notre Municipalité actuelle de répondre de manière complète et circonstanciée à ce sujet hautement important et d'actualité.

## **Etude du rapport-préavis**

La demande des motionnaires (jointe au préavis) portait sur 6 points bien précis. Notre mandat en tant que Commission d'étude est de s'assurer que la Municipalité a répondu de manière complète et adéquate à l'entier de cette motion déposée en 2010.

### Point 1 : Création d'une commission Suisses-Immigrés :

Ce point a été traité de manière complète avec l'élaboration d'une directive Municipale (jointe également au préavis) comprenant le règlement de la toute nouvelle Commission Consultative Suisses-Immigrés (ci-après CCSI).

Ce document établit un cadre clair du rôle et de la mission de cette institution. Ses futurs membres seront composés de représentants politiques, économiques, associatifs et surtout de représentants des différentes communautés étrangères actives à la Vallée de Joux.

A savoir que cette CCSI sera mise en place dans le cadre de la grande journée Multiculturelle du 17 mai 2025 au centre sportif. Cette journée qui s'annonce plus qu'exceptionnelle sera un point de rencontre entre les différentes communautés existantes à la Vallée de Joux et promet des échanges passionnants avec toute la population Combière. Ce sont ces communautés, sous l'égide de la commune du Chenit, qui façonneront cette manifestation avec comme point d'orgue un voyage culinaire mettant en avant les différentes spécialités des régions représentées. De nombreuses activités seront proposées les semaines précédentes, tels que courts métrages diffusés à la Bobine, représentations théâtrales, expositions, etc...

### Point 2 : D'inviter les 2 autres Municipalités à collaborer dans cette CCSI

Notre ministre des affaires sociales et culturelles rencontre régulièrement ses 2 homologues du Lieu et de l'Abbaye. Les problématiques concernant la politique d'intégration y sont discutées et des actions communes prises. On peut citer la brochure d'accueil transmise par le contrôle des habitants aux nouveaux arrivants. Ce document, traduit en plusieurs langues, contient beaucoup d'informations pratiques nécessaires lors de leur installation dans notre région.

Toutefois et ce malgré les nombreux échanges entrepris, Le Lieu et L'Abbaye n'ont pas souhaité se joindre à cette CCSI. Bien que ces 2 entités communales considèrent ce sujet d'intégration comme étant nécessaire, leurs ressources financières ne leur permettent pas de prendre ce train avant le départ.

Encore un point que la fusion des communes permettra d'uniformiser, car la question liée à l'immigration et à l'intégration est un thème qui ne doit pas s'arrêter aux frontières actuelles et concerne toute la Vallée de Joux.

### Point 3 : De désigner une personne responsable de l'intégration

Chose faite, puisque Monsieur Maillefer Cyril a été nommé au poste de délégué à la cohésion sociale de la commune du Chenit, poste qu'il occupe à 20%.

Il assure avec Madame Meylan Cantone un lien important entre les communautés étrangères et les différentes associations pouvant leur fournir un soutien dans leur vie quotidienne. On peut citer notamment CARITAS Vaud, le GAMVJ (groupe

d'accueil des migrants de la Vallée de Joux) ou encore l'association « lire et écrire » qui se rendent régulièrement dans les locaux de la Scène pour des entretiens ou cours collectifs de français.

Point 4 : De donner aux migrants toutes les informations nécessaires dans leur langue d'origine sur leurs droits et devoirs, droits du travail, etc...

La aussi, la Municipalité a pris en compte cette demande par le biais de la CCSI. Cette commission interculturelle aura tout le loisir d'identifier les besoins réels des personnes concernées. Certains documents sont déjà traduits dans les langues parlées à la Vallée de Joux et selon les besoins d'autres documents pourraient faire l'objet de traduction (fascicule lié aux déchets par exemple)

Point 5 : Mettre sur pied des cours de français de base pour migrant.e.s

L'association « lire et écrire » se rend 3x par semaine dans les locaux de la Scène, mais ne propose que des cours de perfectionnement et non pas des cours de base. L'intégration passe évidemment par une aide dans ce domaine. Ceci tout en sachant que ce sont souvent les enfants scolarisés qui établissent le lien entre les différentes démarches administratives et leurs parents ne parlant pas notre langue. La CCSI permettra d'analyser les besoins des différentes communautés dans ce domaine et ainsi mettre en place les cours élémentaires en la matière.

Point 6 : Organiser des cours d'histoire, de géographie et de connaissances générales pour les étrangers qui demandent leur naturalisation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence en matière de naturalisation appartient au canton de Vaud. Ce ne sont plus aux communes de mettre en place ces cours, mais bien au canton. Ce dernier propose des tests en ligne ainsi que différents liens vers des structures qui offrent une aide dans ce domaine.

## Conclusion

Au vu des presque 2 heures de discussions et de questionnements liés à ce rapport, la commission est unanime quant au traitement de cette motion et les actions entreprises par la Municipalité et vous recommande à l'unanimité d'accepter l'unique conclusion du rapport-préavis.

Tous les 6 points de cette motion ont été considéré de manière complète et circonstanciée. La CCSI va permettre d'aborder le futur avec sérénité dans le domaine de l'intégration des migrants et favorisera le dialogue entre les différentes communautés étrangères et la population Combière. A noter que cette Commission Consultative fonctionnera dans les 2 sens (Suisse-Immigrés et Immigrés-Suisse) afin que les craintes et les différents besoins puissent être exposés en toute bienveillance.

L'Orient, le 3 novembre 2024

Stéphane Reymond

1<sup>er</sup> membre rapporteur